

Article Espèces Exotiques Envahissantes

Une des causes de la perte de la biodiversité dans les milieux naturels est la présence d'espèces exotiques envahissantes. Ces espèces sont généralement vendues dans les jardinerias comme plante d'agrément pour les bassins d'ornement.

Nous connaissons déjà certaines de ces espèces disséminées dans les milieux naturels depuis de nombreuses années (Jussie, Renouée du Japon) et pour lesquelles leur développement cause de nombreux désordres médiatisés (perte de la biodiversité, loisir pêche, ...) et engendre des coûts de gestion démesurés (arrachage et évacuation déchets).

Il y a d'autres espèces que l'on rencontre depuis peu dans nos cours d'eau comme la Laitue d'eau dans la Tharonne à Neung-sur-Beuvron, dans le Cosson à Huisseau sur Cosson et Vineuil, la Jacinthe d'eau dans le Beuvron à Cellettes et le Myriophylle du Brésil dans un étang communal à Vannes sur Cosson.

Toutes ces espèces proviennent de régions tropicales et subtropicales.



Leur impact est essentiellement lié à leur développement exponentiel dans les milieux naturels et notamment aquatiques, qui supplante les espèces locales car elles peuvent former des herbiers importants.



Myriophylle du Brésil
(*Myriophyllum aquaticum*)

26.06.2017 09:47



Laitue d'eau
(*Psittia stratiotes*)

12.10.2022 15:48



Jussie sp (*Ludwigia peploides* et
Ludwigia grandiflora)



Laitue d'eau
(*Psittia stratiotes*)

Leur mode de reproduction germinatif (graine) et souvent végétatif (bouture, stolons), est aussi un facteur favorable à leur expansion.

Même si ces espèces ont tendance à disparaître en hiver, elles ne font que se mettre en repos végétatif dans le fond des cours d'eau et étangs pour réapparaître au printemps.

Aujourd'hui, la modification du climat sous notre latitude peut laisser présager une adaptation de ces espèces, il faut donc être vigilant à la gestion de ces espèces vis-à-vis de nos milieux aquatiques et **il est donc important de ne pas favoriser leur installation** et de rappeler que les actes de chacun peuvent avoir de grandes conséquences sur les milieux naturels.

Pour information, certaines espèces sont réglementées comme la Jussie et le Myriophylle du Brésil (arrêté du 14 février 2018), la Laitue d'eau (arrêté du 02 mars 2023 – mise à jour liste espèces animales et végétales exotiques envahissantes)

Si vous avez des doutes, des questions sur une espèce observée, vous pouvez contacter le SEBB pour une identification :

- Béguin Dominique, technicien de rivière – 06.85.42.05.88 – beguin.sebb@orange.fr
- Delmotte Maéva, cheffe de projet – 06.49.16.08.82 – delmotte.sebb@orange.fr